Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260109-D_2026_06-DE

N° 2026-6 **09/01/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle : Culture, Sports, Loisirs, Petite enfance, Santé Autonomie
Service : Conservatoire
Objet : Renouvellement adhésion à la Fédération pour la pratique et l'enseignement artistique en Ille et Vilaine - FPEA 35 (ex fédération pour la pratique de l'enseignement de la musique en Ille et Vilaine - FePEM35) et à la fédération française de l'enseignement artistique – FFEA, pour l'année 2026.

Le Président de REDON Agglomération,

La FPEA 35 est la seule fédération musicale représentative reconnue par le Département d'Ille-et-Vilaine et les institutions en particulier pour son rôle de pôle ressource pour la formation et l'accompagnement des pratiques artistiques, ainsi que pour le soutien aux pratiques amateurs et en direction des publics éloignés. Elle propose des stages et formations gratuites pour les élèves et les professeurs des structures adhérentes.

la FFEA est une association musicale et pédagogique qui permet à ses adhérents de bénéficier d'accords privilégiés auprès de la SACEM (société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) dans le cadre des missions de diffusion et d'organisation de concerts et auprès de la SEAM (société des éditeurs et auteurs de musique) dans le cadre de l'utilisation de photocopies d'œuvres existantes.

VU la délibération CC_2020_77 du Conseil communautaire du 15 juillet 2020 portant délégation au Président ;

VU la délibération CC_2023_01 du Conseil communautaire du 30 Janvier 2023 autorisant l'adhésion au nom de REDON Agglomération à des associations, ainsi que le renouvellement ;

CONSIDERANT que les cotisations annuelles varient en fonction du nombre d'élèves inscrits au conservatoire et que le montant pour l'année 2026 s'élève à 75 € pour la FPEA et 313 € pour la FFEA, soit un total de 388 € pour les deux fédérations.

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **de renouveler pour l'année 2026 l'adhésion à la FEAP 35 - Fédération pour la pratique et l'enseignement artistique en Ille et Vilaine pour un montant de 75 €**
- **de renouveler pour l'année 2026 l'adhésion à la FFEA - Fédération française de l'enseignement artistique pour un montant de 313 €**

Jean-Francois MARY

Le Président
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34